



SGDS

SOCIÉTÉ DE GESTION DES
DÉCHETS ET DE LA SALUBRITÉ
Ensemble pour des villes propres et durables

GESTION DES BOUES DE VIDANGE ET EAU USEES AU BENIN

Présenté par: Léa TCHEDJI

Date : 21-09-2023



PLAN

1

INTRODUCTION

2

GESTION DES STBV

3

FORMALISATION DES OPERATEURS DE VIDANGE

4

DIFFICULTES ENREGISTREES

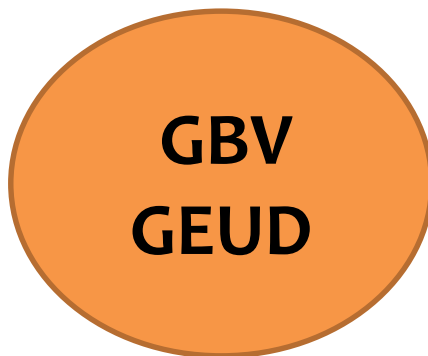
5

PERSPECTIVES ET CONCLUSION

INTRODUCTION

Depuis 2021, le gouvernement du Bénin a doté le Grand-Nokoué de deux stations de traitement des boues de vidange. La troisième est en cours de construction dans la ville de Parakou pour permettre l'amélioration du cadre de vie des populations.

Sur le plan institutionnel, depuis 2020, la gestion opérationnelle du sous-secteur a été confiée à la SGDS



Sur le plan réglementaire, plusieurs textes existent et à travers le MCVT et d'autres sont en cours d'approbation pour permettre une gestion du sous secteur dans les normes réglementaires



Sur le plan technique deux technologies ont été implémentées dont les lits de séchage plantés et non plantés



GESTION DES STBV

Gestion des STBV

1. Mise en service des STBV par l'exploitant DELVIC SANITATION le 09 mai 2023 (inventaire des équipements , ouvrage et matériels)

2. Démarrage du service payant par les vidangeurs le 15 mai 2023 (paiement par momo sur les stations et implémentation d'un nouveau système par paiement UBA)

3. Mise en place et implémentation du dispositif de suivi-contrôle de la gestion et du contrat d'affermage

4. Gestion mutuelle des difficultés recensées

5. Mise en place d'un cadre de partage des rapports et de suivi des recommandations

PRESENTATION DES STBV ET LEUR GESTION

STBV de Sèmè-Podji



STBV d'Abomey-Calavi



Filière de traitement à la STBV de Sèmè-Podji

Lits de séchage non plantés



Bassin de sédimentation
hersé pour la réception
des boues



3 filières de lagunes pour
le traitement de la
fraction liquide



Il permet d'épaissir les boues et de
faire la séparation liquide et solide
avant pompage vers les lits de
séchage et les lagunes,

Filière de traitement à la STBV de Sèmè-Podji



Boues séchées récoltées des lits à Sèmè-Podji

Travaux de construction de la STBV de Parakou



Quantité de boues reçue sur les STBV

N°	Indicateurs	Réalisation	Commentaire
1.	Quantité de boues reçues sur les STBV	55 159,368 m ³	La STBV d'Abomey-Calavi ne génère pas de boues valorisées pour les 7 premières années.
2.	Quantité de boues valorisées après traitement	3000 Kg	Seule la STBV de Sèmè-Podji génère de boues valorisable immédiatement.

Contrôle de performance de la qualité des eaux épurées

Lieux de prise
d'échantillon

Paramètres	Valeurs	% de réduction minimum
DBO ₅ (mg/l)	≤ 25	70 à 90%
DCO (mg/l)	≤ 125	75%
MES (mg/l)	≤ 35	90%
pH	Entre 6 et 9	
Phosphore total (mg/l P)	1 : (pour une population ≥ 100.000)	80%
Azote total (mg/l N)	15 : (pour une population ≥ 100.000)	70 à 80%

- Camion
- Bassin de réception
- Sortie lit de séchage
- Sortie Lagune de maturation

Contrôle de performance de la qualité des eaux épurées



Résultat du traitement

Cette image montre le résultat du traitement des boues reçues sur la STBV A-C du mélange camion prélevé jusqu'à la lagune de finition n°5. Nous constatons un abattement considérable des charges polluantes prouvé par le changement de couleurs d'un ouvrage de traitement à l'autre

Source : Laboratoire
STBV A-C

Gestion des STBV

Tarifcation du sous-secteur



Figure : Option tarifaire - Tarif de vidange

Source : STBV Abomey-Calavi, Rapport d'étude tarifaire 2021

**FORMALISATION DES
OPERATEURS DE
VIDANGE**



Formalisation des vidangeurs

Mis en place du comité (DGDU, DGECC, SGDS)
chargé de la réorganisation de la filière et
supervision des activités par le MCVT

Elaboration et validation des documents de procédure et
de délivrance des agréments aux vidangeurs

Mis en œuvre du processus de délivrance des agréments
avec le lancement du communiqué du MCVT le 07 juin 2023

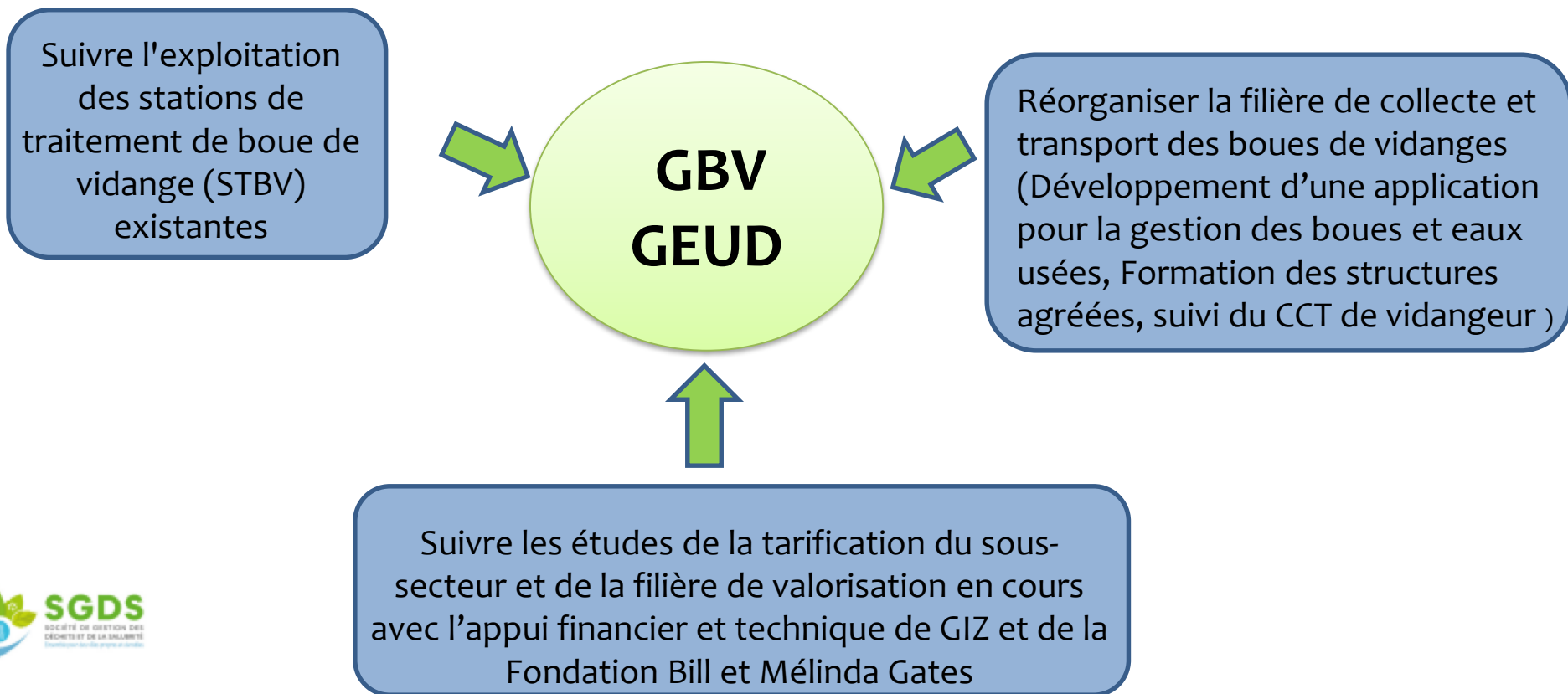
Fin du processus de délivrance des premiers agréments
aux structures de vidange éligibles

Difficultés

1. Quantité élevée des déchets solides récupérés des boues après dégrillage ;
2. Vétusté du parc automobile des structures de vidange ;
3. Non respect des dispositions du permis de construire par les ménages pour la construction des ouvrages d'assainissement ;
4. Collecte des eaux usées non domestiques;
5. Nuisance olfactives de l'entourage de la STBV de Sèmè-Podji
5. Gestion des sables curés des citernes des camions.

Conclusion

Pour la réorganisation de la filière GBV, plusieurs actions sont prévues. Elles permettront une gestion durable du sous-secteur.





SGDS

SOCIÉTÉ DE GESTION DES
DÉCHETS ET DE LA SALUBRITÉ

Ensemble pour des villes propres et durables